



**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1er JUILLET 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 15

**CRÉATION D'UNE CLASSE UNITÉ LOCALE D'INCLUSION A LA SCOLARITÉ
(U.L.I.S.) - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
25 juin 2021		33	29	33

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 1er juillet 2021 à 16h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Molière en séance publique sous la présidence de M. Jean CAYRON, Maire.

Etaient présents : M. CAYRON, M. GNERUCCI, Mme PERRIN, M. BACQUET, Mme NOURI, M. PRIARONE, Mme LOUISA, M. MASSON, Mme PICQ, M. BENHAMOU, Mme STEINMETZ, M. SAVIO, Mme BOUVARD, Mme LELEU, M. MERIMECHE, M. BESSERER, M. LEMAITRE, Mme SCHWALLER, Mme LEGRAND, Mme DEMONEIN, M. FABRE, M. BUSNEL, M. DAMO, Mme BIANCHI, Mme SUCHET, M. TISSIER, M. GUÉRIN, M. LUCHINI, Mme ICHARD.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale TESSONNEAU à M. Jacques BACQUET, Mme Stéphanie METIVIER à Mme Marie-Reine LOUISA, Mme Line KERGOURLAY à M. Ken TISSIER, Mme Michèle AUZOLAT à M. Julien LUCHINI.

Secrétaire de séance : M. Elio DAMO

Madame PERRIN soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

VU la circulaire n°2015-129 du 21-08-2015 (BOEN n°31 du 27-08-2015) relative aux unités localisées pour l'inclusion scolaire (U.L.I.S.),

VU le courrier de M. le Maire de Roquebrune-sur-Argens daté du 04 février 2021, sollicitant M. le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Var pour la création d'un dispositif Unité Localisée d'Inclusion à la Scolarité (U.L.I.S.),

VU le courrier de réponse de M. le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Var en date du 19 février 2021 confirmant la création d'un dispositif U.L.I.S à l'école Jean JANIN à la rentrée scolaire 2021 et la mise à disposition des moyens humains nécessaires,

AR Prefecture

083-218301075-20210701-DEL0107202115-DE

Reçu le 06/07/2021

Publié le 06/07/2021

~~CONSIDERANT la volonté de la Commune~~ de développer l'inclusion scolaire en réponse aux besoins croissants de prise en charge d'enfants en situation de handicap sur son territoire et la nécessité de faciliter l'organisation de la vie des familles concernées,

CONSIDERANT la confirmation par l'Education Nationale du poste d'adjoint spécialisé pour l'encadrement du dispositif U.L.I.S à l'école primaire Jean JANIN au Village,

CONSIDERANT l'inscription des sommes dédiées à l'aménagement du dispositif U.L.I.S. sur le budget de la Commune pour l'exercice 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PREND ACTE de la création d'une Unité Localisée d'Inclusion à la Scolarité (U.L.I.S.) à l'école Jean JANIN au Village, à la rentrée scolaire 2021.

ROQUEBRUNE SUR ARGENS, 1 juillet 2021



Le Maire,
Jean CAYRON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).

le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.